Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 029-212901227-20260916-2026091103-DE

MAIRIE DE LAZ
CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION

Nombre de Conseillers :
En exercice : **15**
Présents : 12
Votants : 15

Délibération n°20260911_03

L'an Deux Mille Vingt-six.
le 11 septembre 2026,
le Conseil Municipal de la Commune de **LAZ**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 30,
A la mairie, sous la présidence de Mr Erwan Briand, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 04/09/2026.
Etaient présents : M. BRIAND Erwan, Mme GALLAIS Magali, M. LEVENEZ Nicolas, Mme LAZ Laura, Mme SALAUN Corinne, Mme MENOT Fanny, Mme MAHE Françoise, M. HUGUENIN Hervé, Mme PLOE Marine, M. HUGUENIN Alban, M. PETILLON JACQUES, M. LE DU Stéphane, M. THOMAS Yannig,
Absents, M. ALLAIN Mikaël, Mme LE SANN Camille,
Tous les deux ont donné pouvoir
Secrétaire de séance : LAZ Laura
Etaient également présente : EVENNOU Valérie, Secrétaire générale de Mairie.

Objet : Tarif cantine et garderie 2026/2027.

Vu La commission finance du 11/09/2026,
Vu la convention du prix de vente des repas de la part du prestataire,
Considérant l'arrêt du soutien financier de l'état aux communes appliquant les tarifs sociaux,

Monsieur Le Maire propose au Conseil que les tarifs pour la restauration scolaire 202/2027 soient établis comme suit :

Cantine :

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF UNIQUE ENFANT
1	0 - 999	2 €
2	100 - 1399	4 €
3	1400 et plus	4.5 €

Le prix unitaire d'un repas occasionnel passe **à 4.5 €**

- Le prix unitaire du repas pour les enseignants et personnel communal passe **à 6.25 €**
- Le prix unitaire du repas pour les personnes extérieures passe **à 8.00 €**
- Le prix unitaire du repas pour les stagiaires passe **à 4.50 €**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et avec deux abstentions et 13 voix pour,
Approuve les tarifs de cantine tels que présentés ci-dessus pour l'année scolaire 2026/2027.

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 029-212901227-20260916-2026091103-DE

Garderie :

Monsieur Le Maire propose au Conseil que Les tarifs pour la garderie périscolaire 2026/2027 soient établis comme suit :

	Matin	Soir (Goûter compris)
TARIF UNIQUE	1,85€	2,65 €

Une collation sera offerte le matin pour les enfants qui arrivent entre 7h et 7h45.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte à l'unanimité les tarifs de garderie périscolaire tels que présentés ci-dessus pour l'année scolaire 2026/2027.

Pour extrait certifié conforme, le 14 septembre 2026
La secrétaire de séance, Laura LAZ

MAIRIE DE LAZ
29520

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Erwan Briand

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative